

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article148>



PLOUIDER, de Napoléon 1er à Louis XVIII...puis Napoléon III

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - La Mairie
 -



Date de mise en ligne : mardi 26 juin 2012

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

PLOUIDER, de NAPOLEON à LOUIS XVIII...

Au début du XIXème siècle, la commune de Plouider, pourtant située vers la pointe ouest de la Bretagne, ne reste pas à l'écart de l'évolution de l'histoire de la France. Sous la magistrature de son maire André Lunven (1806 - 1816), plusieurs fêtes furent organisées dans la commune en l'honneur des dirigeants et de leur famille.

La première fête, décrite en détail dans le registre de délibération du Conseil municipal, est célébrée en juin 1811 à l'occasion de la naissance du fils de Napoléon 1er, le Roi de Rome ou l'Aiglon. Le succès de cette fête incita sans doute le maire à en organiser une deuxième sur les mêmes bases dès l'année suivante pour célébrer l'anniversaire du Couronnement de l'Empereur.

[en respectant l'orthographe originale des textes]

- **A l'occasion de la naissance de l'Aiglon** (du 20 mars 1811) : fête du 9 juin 1811 à Plouider.

« L'an mil huit cent onze,

Aujourd'hui neuf juin, dimanche de la Trinité, la Commune de Plouider, arrondissement de Brest, a célébrer la fête publique et solennelle pour la naissance de sa majesté le Roi de Rome, attendue avec impatience par tous les habitants qui depuis le moment de l'annonce de la fête et réjouissances, manifestent le désir empressé de faire éclater leur allégresse et joie publique. Hier au soir, au coucher du soleil, Monsieur le Maire fit sonner la cloche au bruit de laquelle il annonça que des prix eurent été donnés aux meilleurs Coureurs de la Commune, des luttes, des danses et des jeu champêtre en usage dans cette Contrée eut été fait et établi.

Ce jour neuf, la cloche ayant encore annoncé au lever du soleil cette fête mémorable, les jeunes gens de la Commune dans leur plus beau costume s'étant formés en garde nationale, commandé par un ancien militaire, assisté de deux autres militaires retraités de cette commune et accompagné de Messieurs membres du Conseil municipal se sont rendus en la demeure de Monsieur André-René-Marie Lunven fils, maire de cette Commune et membre du Collège électoral d'arrondissement de Brest, environ les neuf heures du matin ; à dix heures, Monsieur le Maire ayant sortie, le Cortège est allé à l'église succursale pour assister à la Messe solennelle que Monsieur le Desservant a chanté en grande cérémonie ; à l'issue de la messe, le Tedeum, les prières en actions de grace. Les réjouissances, courses, luttes, jeu et danses ont été annoncé de nouveau et remis pour après vêtres à la fin de toutes les cérémonies religieuses.

Après vêpres, le Tedeum et prières faites, auxquelles les autorités y ont assisté comme pour la grand messe, Monsieur le Maire ayant fait sonner la cloche, qui n'a cessé de sonner d'intervalle en intervalle, les membres du Conseil municipal, l'adjoint-Maire et toute la brillante jeunesse de la Commune sous les armes, suivis d'un peuple immense, richement vêtu, sont allés dans la plaine désignée pour les courses, où plusieurs coureurs se sont distingués et auxquels Monsieur le Maire a distribuer des prix, au grand contentement de tous ses administrés qui se sont empressé de répondre à sa satisfaction des cris répétés et continuels de Vive l'Empereur, notre grand Souverain Napoléon, Vive l'Impératrice Marie-Louise, sa digne Compagne, Vive le Roi de Rome, qui nous rend les plus heureux peuples de l'univers, et suivra les traces de son auguste père, en donnant une paix durable au grand empire des français, ont retentis les échos d'alentours... ; le son des cloches a toujours accompagné cette élans de l'allégresse publique. A la suite des courses, luttes et courses de coq ; les danses et différents jeu ont été commencés et ouvert par Monsieur le Maire ; à la tête des jeu étaient les personnes qui avaient remportés des prix qui s'étaient entouré de leurs prix, turbans, mouchoires, rubans très glorieux de pouvoir les montrer ; les jeunes gens sous les armes ayant demandé à Monsieur le Maire de leur permettre de participer au contentement général de toutes la Commune ; Monsieur le Maire leur a choisi les plus belles personnes des plus sages et richement vêtues, sages et modestes auxquels Monsieur le Maire a distribuer des rubans et a donner pour récompenses à sa garde nationale deux beaux mouchoires pour tiré au sort avec ses jeunes personnes, ayant pris la marche du tirage au sort par numéro ; les numéros tirés ont eu les mouchoires.

Le soleil étant couché qu'on se réjouissoit encore sans que personne n'ait pensé à se retirer ; M. le Maire a recommander à sa jeunesse fidélité à leurs devoir, obéissance à leur souverain et de ne jamais abandonner leurs drapeaux, ce qui a été affirmé par les cris répétés de Vive l'Empereur et le Roi de Rome et ses

descendants, qu'ils vivent pour le bonheur des Français, entendus de tous les côtés par les familles qui se séparent.

M. le Maire a prévenu qu'il a illuminé la tour de manière qu'elle eut été brillante et aperçue de plus de 20 communes par son élévation et domination sur la mer de la Manche, dans laquelle on voit journellement des bâtiments anglais. En apercevant notre illumination, ils verront que nous éclairons leur sombre retraite et que nous témoignons notre amour pour le grand Napoléon par les élans de l'allégresse publique ; avant l'illumination, un feu de joie a été allumé par le Maire.

Jamais fête et réjouissances n'ont été moins ordonnés pour une commune de campagne et on peut dire avec vérité qu'elle sera à jamais mémorable pour les habitants de la commune de Plouider, qui durant toute la journée ont continuellement manifesté leur contentement et joie publique. Les pauvres ont également pris part à cette fête, plusieurs personnes leur ayant donné des secours à domicile, les malades et infirmes malheureux ont été préférés.

En foi de qui avons dressé le présent procès verbal en mairie de Plouider, sous les seings des Maire, adjoin-marie, membres du conseil et de plusieurs autres notables, ce jour neuf juin an 1811 »

- **Anniversaire du Couronnement** : 6 décembre an 1812.

« Aujourd'hui premier dimanche du mois, six décembre de l'année mil huit cent douze, la Commune de Plouider, arrondissement de Brest, département du Finistère, à célébrer la fête publique et solennelle de l'anniversaire du couronnement de sa Majesté l'Empereur et Roi. Hier au soir au coucher du soleil et ce matin, M. le Maire a annoncé au bruit des cloches cette journée à jamais mémorable, pour tous les Français et les prix préparés pour les meilleurs coureurs de la Commune. Les jeunes gens de la commune dans leurs plus beaux costumes s'étant formés en gardes nationales, commandé par un ancien militaire, accompagné des membres du Conseil municipal, se sont rendus à 10 heures du matin en la demeure de Monsieur André-René-Marie Lunven fils, maire de cette commune, membre du Collège électoral de l'arrondissement de Brest, d'où ils se sont transportés, décorés, en l'église succursale dudit Plouider, pour assister à la messe solennelle que Monsieur le desservant a chanté en grande cérémonie et, à l'issue, le Tedeum et prières en actions de grâces ; les courses et feu de joie ont été annoncé de nouveau pour après midi, à la fin de toutes les cérémonies religieuses ; à deux heures de relevé les cloches ont fait connaître qu'on allait se disposer aux Courses ; M. le Maire-adjoint, Conseillers municipaux et notables et jeunes gens sous les armes, suivis des coureurs et des habitants se sont transportés avec ordre dans une pleine près le bourg, dans laquelle plusieurs coureurs se sont distingués et auxquels M. le Maire a distribué des prix en turbans, mouchoirs et rubans ; et ensuite les a couronnés de laurier et au son des cloches et au contentement des administrés qui se sont empressés de mêler à leurs cris de Vive l'Empereur, ceux de Napoléon, l'Impératrice, le Roi de Rome et toute la famille impériale et royale ; les coureurs revêtus de leurs prix se sont disposés à la danse préparée ; à la suite et au soleil couchant, M. le Maire a allumé, au son des cloches, un feu de joie. Puisse ces plaisirs villageois, et élans de l'allégresse publique, prouver notre amour, dévouement et attachement sans bornes au grand Napoléon, ainsi qu'à son auguste famille. Les pauvres malades et infirmes ont eu part à cette fête, plusieurs personnes leur ayant donné des secours à domicile... ».

- Mais le soutien des habitants de Plouider à l'Empereur ne suffit pas à lui éviter la défaite militaire et une première abdication en mars 1814 ; la commune avait d'ailleurs payé un lourd tribut lors des guerres napoléoniennes. Les vainqueurs de Napoléon, réunis au Congrès de Vienne, replacent Louis XVIII (frère de Louis XVI réfugié à Londres pendant la Révolution) sur le trône de France tandis que l'Empereur est exilé à l'île d'Elbe dans la Méditerranée. La commune de Plouider s'empresse de fêter la « déchéance de Buonaparte » et le retour des « dignes descendants de Saint-Louis ».

« Ce jour quatorze avril l'an mil huit cent quatorze à huit heures du soir, Les habitants de la Commune de Plouider, instruit par le décret du sénat du 2 courant, de la déchéance de Buonaparte et de sa famille, que les dignes descendants de Saint-Louis reprenaient leur héritage ; ils se sont empressés de témoigner leur allégresse et d'un même élan se sont transportés au chef lieu de la Commune, mains de charger de bois, où d'un mouvement spontané, il a été dressé un feu de joie qui a été allumé au son des cloches et aux cris mille fois répété de Vive le Roi, Vive Louis dix huit.

PLOUIDER, de Napoléon 1er à Louis XVIII...puis Napoléon III

L'effusion que cause cet événement a été jusqu'à illuminé la tour et les maisons principales du Bourg. Les prière ont été adressée au seigneur pour qu'il daigne nous accorder une paix stable et de perpétuelle durée... ».

- Adresse du Conseil municipal au nouveau roi Louis XVIII : le 1er juin 1814.
*« Sire,
Pénétrés du motif de notre réunion, nous nous empressons de déposer aux pieds du trône l'expression de notre amour pour notre Auguste Souverain Louis 18 et sa dinastie, puisse-t-elle régner jusqu'à la fin des siècles : ce sont, Sire, les vœux que forment vos Bons et Loyaux Sujets armoriquains, pour le Bonheur du peuple français.
D'aignez, Sire, agréer cet effusion de coeur de vos soumis et fidelles sujets.
La présente délibération et adresse sera transmise en double expédition à M. le préfet qui est invité de l'adresser à son Excellence le ministre de l'intérieur... ».*
- Mais Napoléon n'a pas renoncé au pouvoir et revient à Paris pour les « Cent Jours » entre mars et juin 1815, tandis que Louis XVIII reprend le chemin de l'exil en Angleterre. Mais la coalition européenne se reforme et Napoléon est définitivement vaincu à Waterloo le 18 juin 1815. L'Empereur est exilé à Sainte-Hélène au large de l'Afrique d'où il ne reviendra plus et Louis XVIII est remis par les Anglais sur le trône de France.
Le 14 juillet 1815, les habitants de Plouider hissent le drapeau blanc de la monarchie au sommet du clocher de l'église paroissiale.
14 juillet an 1815 : *« Vive Le Roi ! Ce jour quatorze juillet 1815,
Les habitans de la Commune de Plouider, arrondissement de Brest, Département du Finistère, toujours fidèles à ses souverains légitimes se sont empressés de hisser le Drapeau Blanc, au son des cloches et aux cris mille et mille fois répétés de Vive le Roi, sur le haut de leur clocher point très élevé dominant sur la Manche du nord et d'une très grande étendue de terre, dans les arrondissements de Brest et de Morlaix.
Nous continuons de prier Dieu pour la conservation de notre Bon Roi Louis Le Désiré, de Son Auguste famille et soutenir de tous nos moyens les dignes rejettons d'Henry IV.
Signé à l'original, Picart desservant de Plouider, Rollant vicaire, les membres du Conseil municipal, Autorités et principaux habitans de la Commune ».*
- Et en décembre 1815, Plouider reçoit des autorités départementales un drapeau officiel pour récompenser sa fidélité au Roi de France, en présence de diverses autorités locales comme le sous-préfet et des maires et curés des communes voisines.

24 décembre 1815 : *« Vive Le Roi, du dimanche 24 décembre 1815,*

. Louis XVIII Le Désiré, Roi de France et de Navarre,

. M. Decintré, Préfet du Département du Finistère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,

. M. Joseph Mélorel de la Haichoix, Sous-préfet de Brest, 1er arrondissement du Finistère,

. M. André Marie Luneven, maire de la commune de Plouider,

. M. Pierre Abaléa, adjoint-maire du dit Plouider,

. MM. Yves Léost, Jean Brannellec, Allain Salou, Tanguy Madec, Yves Le Goff, Honoré Ferroc et Jean-Marie Bergot, membres du conseil municipal de la dite commune,

Aujourd'hui 24 décembre 1815,

Le Drapeau aux armes de France (ayant pour inscription : « Vaéné da zoué, va chorf das roué » et pour légende : « fidélité Plouistider ») que les habitants de la Commune de Plouider, canton de Lesneven, département du Finistère, ont eû en mémoire de leur constante fidélité pour le maintien de leur pavillon blanc au haut du clocher et malgré les menaces et attaques des agents furieux du tyran, a été béni et consacré en l'église de Plouider suivant les rites de la religion catholique, apostolique et romaine, par M. Pierre François de Puyféré, curé du chef lieu de canton de Lesneven, assisté de MM. François Picard desservant de l'église succursale de Plouider, Rolland Vicaire et M. Gouès Vicaire de Plounéour-Trez qui a fait un discours sur les graces que nous devons tous rendre à Dieu, de l'heureux retour de l'auguste famille des Bourgons.

M. Mélorel de la Haichoix, sous-préfet de Brest, ayant honoré cette commune de sa présence a aussi prononcé un discours sur la paix qui nous est donnée par les sollicitudes de notre bon monarque, la parfaite union et bonne harmonie qui doit désormais régner entre tous les Français, lequel a été suivi des cris d'allégresse de Vive Le Roi.

La suite de cette mémorable journée s'est passé en réjouissances publiques.

Les habitants des communes environnantes réunis à ceux de Plouider n'ont cessés de faire retentir les airs de leur chant joyeux de Vive Le Roi, Vivent les descendants de Saint-Louis et Vivent Les Bourbons ».

► Parmi les signataires du texte : le sous-préfet, le maire de Lesneven, celui de Plouider, celui de Kernouës (de Chateaufur), celui de Plouzévédé, celui de Plouguerneau (de Poulpiquet), le curé de Lesneven, celui de Plouider et son vicaire, le vicaire de Plounéour-Trez, les membres du conseil municipal de Plouider, plus d'autres notables (Duplessix, Audren de Kerdel,....).

- Comme Plouider avait fêté la naissance du fils de Napoléon 1er en 1811, la commune fête en avril 1821 le baptême du Duc de Bordeaux, né le 29 septembre 1820, petit-fils du roi Charles X, frère et successeur de Louis XVIII. Mais les ressources de la Commune ne permettent pas de financer la fête et le maire appelle les membres du conseil à se « cotiser » pour participer au financement.

« Du 25 avril 1821, séance du Conseil municipal de la Commune de Plouider, arrondissement de Brest, convoqué en vertu de l'autorisation de Monsieur le Baron de Chaulieu, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur en date de Quimper du 12 avril 1821, relativement aux réjouissances à faire dans toutes les communes à l'occasion du baptême de Monseigneur le Duc de Bordeaux.

Tous les membres du Conseil étant réunies au lieu ordinaire de leur séance, le Maire leur ayant lu l'autorisation de monsieur le Préfet à l'effet précité et en même temps qu'il leur annonçait avec peine que tous les fonds porté sur le budget de la Commune était employé, excepté la somme de trente francs à l'article des dépenses imprévues, qu'il ne trouvait pas cette somme suffisante pour la célébration d'une fête aussi auguste et si chère à tous Vrai Royaliste, qu'en conséquence il engageait les membres du Conseil municipal à se réunir à lui et à se cotiser à l'effet de faire une somme assez considérable pour que les pauvres de la commune puissent prendre une entière joie à l'auguste cérémonie du Baptême de Monseigneur le Duc de Bordeaux.

Le Conseil municipal entendu le rapport de monsieur le maire et mu par les mêmes sentiments, empressés d'acquiescer au contenu de ce rapport, et a sur le champ délibéré que la somme de trente francs porté au budget de 1821, l'article des dépenses imprévues, serait employée, qu'en outre cette somme n'était point suffisante, le maire et le Conseil municipal se costiseraient pour une autre somme de trente francs laquelle somme de soixante francs serait employée à faire une distribution de pain aux pauvres de la Commune à l'issue du Te Deum que monsieur le Curé sera prié de célébrer le dimanche six mai jour ou la totalité des habitants de la Commune se trouvent réunies au chef lieu, les habitants seront en outre invités à concourir au feu de joie qui aura lieu à la suite du Te Deum chanté dans l'église à l'issue des Vepres ».

Mais les changements politiques continuent en France et la municipalité s'adapte à ces évolutions en continuant à célébrer l'accès au pouvoir du nouveau venue : le neveu de Napoléon 1er, après avoir été élu premier président de la République française à la suite de la Révolution de 1848 qui créa la deuxième République, s'empresse de faire un coup d'Etat à la fin de l'année 1851 pour rester au pouvoir. Il proclame ensuite le Second Empire et prend le titre de Napoléon III.

« L'an mil huit cent cinquante deux, ce jour dimanche dix neuf décembre,

Le Maire de la commune de Plouider a convoqué les membres de la commission municipale ainsi que l'Instituteur communal à l'effet d'assister à la proclamation de l'Empire dont le jour avait été fixé par Monsieur le préfet pour le dimanche douze courant mais la lettre ne parvint que le dimanche matin douze du dit, étant tous réunis le dix neuf à l'issue de la Grande messe au milieu de la place du bourg et entouré d'une Grande partie de la population de la commune. La lecture de la dite proclamation a été faite en Breton, à la suite de laquelle le maire a élevé son chapeau en cirant Vive L'Empereur, Vive Napoléon III. Cette ovation a été répétée avec enthousiasme par tous les habitants présents, et chacun s'est séparé joyeux de ce qu'il venait d'entendre.

Le maire a regretté que la position financière de la commune ne lui ait pas permis de faire une distribution de pain pour les pauvres... »

Sources : Archives municipales de Plouider, registres des délibérations du Conseil municipal.